

Image not found or type unknown



Effacement de dettes et nouvelles créances de 1999

Par Yaki, le 18/05/2019 à 23:18

Bonsoir, la banque de France a procédé à l'effacement de mes dettes il y a 5 ans. Ces derniers jours j'ai reçu un accord amiable pour payé une dette de 1999 qui n'était pas dans mon dossier. J'aimerais savoir ce que veut dire exactement cette phrase "Les créanciers dont les dettes n'ont pas été déclarées dans le dossier de surendettement peuvent former tierce opposition à l'encontre du jugement ou de l'ordonnance homologuant le rétablissement ; à défaut leur créance est éteinte"

Merci pour votre réponse

Cordialement